

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 27 octobre 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

Délibération n° CM27102017-07	
<u>OBJET</u>	
Adoption	du
Rapport sur le prix	et la qualité du
service public	d'assainissement
collectif 2016.	

L'an deux mille dix-sept, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, FERRAND Michel, ROUANET Pascal,
Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SYDED DU LOT, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PLANIOLES. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 30/10/2017.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 31/10/2017
et publication ou
notification
du 31/10/2017*

Le Maire,
Raymond AURIERES.